



**Bureau communautaire
18 novembre 2021
Hôtel d'Agglomération – 18H**

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, J.M Daubigny, J. Péchinot.

Date d'affichage : 26 novembre 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB53/21

Objet

Convention d'occupation du domaine public avec le Comité des Œuvres Sociales « COS »

Le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Dole propose aux agents de la collectivité de participer à un projet environnemental et solidaire "la collecte de mobiles usagés" en partenariat avec les ateliers du bocage.

La collecte de mobiles remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique. Tous les bénéfices tirés de la collecte et du recyclage des mobiles sont reversés à Emmaüs International qui crée des ateliers de récupération de déchets de mobiles en Afrique.

Le recyclage des mobiles usagés participe à la protection de l'environnement et soutient l'économie sociale et solidaire.

Les mobiles sont collectés via un carton collecteur déposé à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération du Grand Dole. Ils sont ensuite confiés à l'entreprise d'insertion « les ateliers du bocage » qui teste les mobiles en état de marche et efface leurs données.

Les mobiles sont ensuite reconditionnés et revendus dans des pays émergents, où le marché des mobiles d'occasion ne cesse de croître. L'intégralité des bénéfices est reversée à Emmaüs International.

Les mobiles qui ne fonctionnent plus sont recyclés. Les matières dangereuses sont traitées, les métaux récupérés pour être réutilisés comme matière première.

Ainsi, la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le « COS » est autorisé, sous le régime des occupations du domaine public, à déposer les boîtes de collecte de téléphones usagés.

Ces boîtes de collecte seront déposées à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération du Grand Dole.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les termes de la convention d'occupation du domaine public avec le Comité des Œuvres Sociales « COS » ci-annexée,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Dole,
Le 18 novembre 2021,
Le Président,

